



The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System
Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent

AVIS DE LA VOIE MARITIME N° 4 - 2010

COMMUNICATIONS

Nous rappelons aux navigateurs qu'à partir du début de la saison de navigation, les modalités de communication suivantes seront en vigueur aux structures:

AUX ÉCLUSES

L'équipe d'écluse initie les communications avec le navire lorsqu'il arrive à la L/A2.

Le navire acquiescera au moins aux trois instructions de positionnement suivantes:

- communication initiale (pour position d'amarrage finale);
- instructions de positionnement à 25 m (15 m aux écluses de la SLSDC);
- instructions d'amarrage finales (en position).

Aux écluses de la SLSDC les navires descendants de taille maximale qui sont tenus de recourir à un treuil pour arriver à la position finale d'amarrage doivent acquiescer aux communications supplémentaires suivantes :

- le message « 15 m avant la ligne de 15 m »;
- le message « en position à la ligne de 15 m »;
- lorsque le navire s'est placé en position à l'aide du treuil, le message « en position ».

AUX PONTS (éloignés des écluses)

Les modalités suivantes sont d'application aux ponts suivants :

- ponts 7A/7B, SLU, VAL dans la section Montréal-lac Ontario;
- ponts 4, 5, 11 et 21 dans la section du canal Welland.

Immédiatement avant d'entamer la séquence d'abaissement ou de fermeture du pont, le responsable du pont lancera un appel à la radio VHF, sur la fréquence normale, au dernier navire à passer sous le pont. P. ex. « NOM DU NAVIRE, LE PONT 21 VA S'ABAISSE. » Le navire peut répondre s'il y a un problème.

Le 11 mars 2010